

Droits civils et droits politiques en CM2 : leçon, exercices et évaluation



CM2

Difficulté ★★★

⌚ 30 min

Objectif : Droits civils et droits politiques

Fiche complète + corrigé

Compétence visée (programme) : Citer, à partir d'articles choisis de la DDHC, des droits individuels et collectifs (expression, opinion, sûreté) et les distinguer des droits politiques (vote, éligibilité)



Nova te résume l'essentiel

- Nova te rappelle que les droits civils protègent les libertés de chaque personne, par exemple la liberté d'opinion, d'expression et la sûreté.
- Les droits politiques permettent aux citoyens de participer aux décisions publiques, notamment en votant ou en se présentant à une élection.
- Pour bien les distinguer, demande-toi si le droit protège une liberté ou s'il permet de participer à la vie politique.

La leçon

Des droits pour vivre librement ensemble

Dans une démocratie, les personnes ne vivent pas seulement avec des règles à respecter : elles possèdent aussi des droits. Un droit est une liberté ou une protection reconnue par la loi. Il permet à chacun de vivre dignement, de donner son avis, d'être protégé et de participer à la vie du pays. Les droits ne sont pas des cadeaux accordés à certaines personnes selon leur humeur ou leur place dans la société. Ils s'appliquent grâce à des textes importants et grâce aux institutions qui veillent à leur respect. Nova te propose de ranger ces droits dans deux grandes familles : les droits civils et les droits politiques. Ces deux familles sont liées, mais elles ne répondent pas à la même question. Les droits civils répondent à la question : « Quelles libertés et quelles protections chaque personne possède-t-elle ? » Les droits politiques répondent à la question : « Comment les citoyens participent-ils aux décisions publiques ? »

Un texte de référence : la DDHC

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, souvent appelée DDHC, affirme des droits et des principes essentiels. Elle rappelle notamment la liberté, l'égalité devant la loi, la sûreté, la liberté d'opinion et la liberté d'expression. Quand tu cites un article ou une idée de la DDHC, tu t'appuies sur un texte de référence.

Les droits civils : des libertés et des protections

Les droits civils sont les droits qui protègent les libertés et la sécurité des personnes dans leur vie quotidienne. Ils ne concernent pas seulement le moment où l'on vote. Ils permettent de vivre librement, dans le respect de la loi et des autres. Parmi eux, tu peux retenir la liberté d'opinion, la liberté d'expression et la sûreté. Avoir une opinion, c'est pouvoir penser ce que l'on veut : préférer une idée, ne pas être d'accord avec une décision ou avoir une croyance. La DDHC affirme que nul ne doit être inquiété pour ses opinions, tant que leur expression ne trouble pas l'ordre établi par la loi. Cela signifie que l'on ne peut pas punir quelqu'un simplement parce qu'il pense différemment. En revanche, une opinion ne donne jamais le droit d'insulter, de menacer ou de harceler. La liberté s'exerce avec des limites fixées par la loi pour protéger les autres.

Trois droits civils à connaître

- La liberté d'opinion : tu peux avoir tes propres idées, même si elles sont différentes de celles de tes proches ou de tes camarades.
- La liberté d'expression : tu peux exprimer une idée, parler, écrire, dessiner ou publier, à condition de respecter la loi et les droits des autres.
- La sûreté : personne ne peut être arrêté ou puni de manière arbitraire, c'est-à-dire selon le bon vouloir de quelqu'un. La loi doit être respectée.

Opinion et expression : deux mots proches, mais différents

Ne confonds pas l'opinion et l'expression. L'opinion est ce que tu penses intérieurement : par exemple, tu peux trouver qu'un projet est utile ou injuste. L'expression est la manière de faire connaître cette opinion : prendre la parole, écrire une lettre, participer à un débat ou créer une affiche. Tu as le droit de ne pas partager ton avis. Tu as aussi le droit de l'exprimer de façon respectueuse. Dans un débat, tu peux dire : « Je ne suis pas d'accord, car je pense que... » Cette phrase montre que tu formules une opinion et que tu donnes une raison. En revanche, dire des paroles blessantes ne constitue pas un bon usage de la liberté d'expression. La DDHC affirme que la libre communication des pensées et des opinions est un droit précieux. Elle précise aussi que chacun répond de l'usage de cette liberté lorsque la loi prévoit des limites.

Repère les droits civils et les droits politiques

Famille de droits	À quoi servent-ils ?	Exemples
Droits civils	Protéger les libertés et la personne	Avoir une opinion, s'exprimer, être protégé par la loi
Droits politiques	Participer aux décisions publiques	Voter, être candidat à une élection

Les droits politiques : participer à la vie publique

Les droits politiques permettent aux citoyens de prendre part à la vie publique. La vie publique concerne les décisions qui organisent la commune, le pays et la société. Le droit politique le plus connu est le droit de vote. Voter permet de choisir des représentants lors d'une élection. Ces représentants prennent ensuite des décisions ou votent des lois dans le cadre de leurs fonctions. Un autre droit politique est l'éligibilité. Être éligible signifie pouvoir se présenter à une élection, si l'on remplit les conditions prévues par la loi. Une personne qui se présente est appelée un candidat ou une candidate. Le vote et l'éligibilité ne sont donc pas la même chose : voter, c'est choisir ; être éligible, c'est pouvoir être choisi. L'article 6 de la DDHC explique que les citoyens peuvent participer à l'élaboration de la loi directement ou par leurs représentants. Cette idée est au cœur des droits politiques.

Ne mélange pas citoyen et habitant

Un habitant vit dans un lieu. Un citoyen possède des droits politiques selon les règles du pays, notamment le droit de vote lorsqu'il remplit les conditions prévues par la loi. Tous les droits civils ne dépendent pas du fait de voter : ils protègent les personnes dans leur vie quotidienne.

Une méthode simple pour classer un droit

Pour classer une situation, avance étape par étape. D'abord, lis attentivement le droit ou l'action mentionnée. Ensuite, cherche le mot important : « opinion », « parler », « écrire », « protection », « arrestation » renvoient souvent à un droit civil. Les mots « élection », « voter », « candidat », « être élu » renvoient à un droit politique. Puis pose-toi cette question : « Ce droit protège-t-il une liberté ou permet-il de participer à une décision publique ? » S'il protège une liberté ou la sécurité d'une personne, classe-le parmi les droits civils. S'il permet à un citoyen de choisir des représentants ou de se présenter à une élection, classe-le parmi les droits politiques. Enfin, justifie ton choix avec une phrase complète. Par exemple : « Le droit de vote est un droit politique, car il permet aux citoyens de participer au choix de leurs représentants. » Une justification doit nommer le droit et expliquer pourquoi tu l'as classé ainsi.

Des mots-indices utiles

- Pour les droits civils : liberté, opinion, expression, parole, écrit, protection, sûreté, loi.
- Pour les droits politiques : citoyen, élection, vote, candidat, candidate, élu, représentante, représentant.
- Pour justifier : « C'est un droit civil, car... » ou « C'est un droit politique, car... »

Des droits individuels et collectifs

Certains droits sont exercés par une personne seule, mais ils peuvent aussi être importants pour un groupe. La liberté d'opinion est d'abord un droit individuel : chacun pense librement. La liberté d'expression peut être exercée par une personne qui écrit un texte, mais aussi par plusieurs personnes qui discutent d'un sujet ou défendent une idée ensemble, dans le respect des règles. On parle alors d'une dimension collective : le droit concerne aussi la possibilité de vivre et d'agir avec d'autres. Le vote est également un acte individuel, car chaque électeur fait son choix, mais il produit une décision collective : tous les votes sont comptés pour désigner des représentants. Retient bien ceci : individuel ne veut pas dire égoïste, et collectif ne veut pas dire que l'on oublie les personnes. Dans une démocratie, les droits de chacun et les décisions communes doivent pouvoir coexister.

La règle à retenir

Classe un droit selon son rôle. S'il protège une liberté, une opinion, une expression ou la sûreté d'une personne, c'est un droit civil. S'il permet de voter ou de se présenter à une élection pour participer à la vie publique, c'est un droit politique.

Des libertés qui demandent du respect

Les droits sont précieux, mais ils ne permettent pas tout. La liberté d'expression ne donne pas le droit de répandre une fausse accusation, d'humilier une personne ou d'appeler à la violence. La sûreté ne signifie pas qu'une personne peut échapper aux règles : elle signifie que les règles doivent être les mêmes pour tous et appliquées selon la loi. De même, participer à une élection demande de respecter le résultat et les personnes qui n'ont pas fait le même choix. Les droits civils et les droits politiques servent donc à faire vivre une société plus juste. Nova te conseille de toujours relier un droit à une responsabilité : exprime ton avis sans blesser, écoute les avis différents, respecte les règles communes et cherche des informations fiables avant de prendre position. Ces habitudes te seront utiles pour l'entrée en 6e et pour devenir un citoyen attentif aux autres.

Exemples résolus

Classer la liberté d'expression

Énoncé. Lina écrit une lettre pour donner son avis sur l'aménagement d'un parc. De quelle famille de droits s'agit-il ?

1. Repère l'action : Lina donne son avis par écrit.
2. Le mot « avis » renvoie à l'opinion et le fait d'écrire renvoie à l'expression.
3. L'expression est une liberté protégée : il s'agit donc d'un droit civil.

Résultat : La liberté d'expression est un droit civil, car elle permet à Lina de faire connaître son opinion dans le respect des autres.

Différencier voter et être candidat

Énoncé. Lors d'une élection, Karim choisit un représentant. Anaïs souhaite se présenter pour être choisie. Quels droits exercent-ils ?

1. Karim choisit un représentant : il vote.
2. Le vote permet de participer à une décision publique.
3. Anaïs veut se présenter : elle veut être candidate.
4. Pouvoir se présenter à une élection s'appelle l'éligibilité.

Résultat : Karim exerce le droit de vote et Anaïs concerne le droit d'éligibilité : ce sont deux droits politiques.

Les astuces de Nova



Le test de la question

Nova te souffle une question magique : « Est-ce que ce droit me protège ou est-ce qu'il me fait participer à une élection ? » Protéger : droit civil. Participer : droit politique.



Vote ou voix ?

Pour retenir la différence, pense à deux mots : ta voix pour donner ton opinion relève de l'expression ; ton vote pour choisir un représentant relève d'un droit politique.



La phrase de champion

Pour justifier, commence par la réponse puis ajoute « car ». Exemple : « C'est un droit civil, car il protège la liberté d'expression. »

Erreurs fréquentes

Erreur à éviter	Pourquoi	Le bon réflexe
Classer la liberté d'expression parmi les droits politiques.	Parler de politique peut être une expression, mais le droit de s'exprimer protège d'abord une liberté.	Cherche si l'action consiste à donner un avis ou à participer à une élection : donner un avis relève d'un droit civil.
Croire que voter et être candidat veulent dire la même chose.	Voter consiste à choisir une personne, tandis qu'être candidat consiste à pouvoir être choisi.	Retiens : l'électeur choisit ; le candidat se présente.
Penser que la liberté d'expression autorise les insultes.	Les libertés s'exercent dans le respect de la loi et des droits des autres.	Exprime ton désaccord avec une phrase respectueuse et une raison.

Mes exercices

1 Repère les droits civils ★★★

Entoure les situations qui correspondent à un droit civil.

1. Avoir une opinion différente de celle de ses amis.
2. Choisir un représentant lors d'une élection.
3. Exprimer son avis avec respect dans un débat.

2 Vérifie tes repères ★★★

Indique si chaque affirmation est vraie ou fausse.

1. La sûreté protège les personnes contre une arrestation arbitraire.
2. Être éligible signifie pouvoir voter pour quelqu'un.
3. La liberté d'expression demande de respecter les autres.

3 Range dans la bonne colonne ★★★

Classe chaque élément dans la colonne « droit civil » ou « droit politique ».

1. Liberté d'opinion
2. Droit de vote
3. Liberté d'expression
4. Éligibilité

4 Relie chaque mot à sa définition ★★★

Associe chaque mot à la bonne définition.

1. Opinion
2. Expression
3. Sûreté
4. Éligibilité

5 Complète avec le bon vocabulaire ★★★

Complète chaque phrase avec l'un des mots suivants : opinion, expression, vote, éligibilité.

1. Le droit de _____ permet de choisir un représentant.
2. La liberté d'_____ permet de faire connaître ce que l'on pense.
3. Avoir une _____, c'est avoir sa propre idée sur un sujet.
4. L'_____ permet de se présenter à une élection lorsque les conditions sont remplies.

6 Explique ton classement ★★★

Indique la famille de chaque droit et justifie ta réponse par une phrase complète.

Noé participe à une élection en choisissant un candidat.

Maya écrit un texte respectueux pour donner son avis sur un projet.

7 Construis une carte des droits ★★★

Trace deux grandes bulles dans le cadre : « droits civils » et « droits politiques ». Place dans la bonne bulle les mots suivants : opinion, sûreté, expression, vote, éligibilité. Relie chaque mot à sa bulle.

1. Place les cinq mots dans ton schéma.

8 Rédige avec respect ★★★

Rédige deux phrases pour exprimer un désaccord de manière respectueuse. Nomme ensuite le droit civil que tu exerces.

Exprime ton avis sur une règle de vie collective en donnant une raison.

Évaluation

Réponds soigneusement à chaque question. Rédige des phrases complètes lorsque cela est demandé.

Barème : 20 points

1. Donne le nom de deux droits civils. / 4
2. Explique avec tes mots ce qu'est la sûreté. / 3
3. Classe le droit de vote : droit civil ou droit politique ? Justifie. / 3
4. Explique la différence entre voter et être éligible. / 4
5. Léa dit : « Je ne suis pas d'accord avec cette décision et je vais expliquer mon avis calmement. » Quel droit exerce-t-elle ? Justifie. / 3
6. Cite une limite à la liberté d'expression. / 3

Quiz de révision

1. Quel droit permet d'avoir ses propres idées ?

- A) La liberté d'opinion B) L'éligibilité C) Le droit de vote D) La candidature

2. Quel droit est un droit politique ?

- A) La sûreté B) La liberté d'expression C) Le droit de vote D) La liberté d'opinion

3. Que signifie être éligible ?

- A) Pouvoir donner son avis B) Pouvoir se présenter à une élection C) Pouvoir arrêter une loi
D) Pouvoir choisir une opinion

4. La liberté d'expression permet-elle d'insulter quelqu'un ?

- A) Oui, toujours B) Oui, seulement pendant une élection
C) Non, car il faut respecter les droits des autres D) Non, car on ne peut jamais parler

5. Quel mot désigne la protection contre une arrestation arbitraire ?

- A) La sûreté B) L'opinion C) Le vote D) L'éligibilité

6. Quelle phrase décrit un droit civil ?

- A) Choisir un représentant B) Se présenter à une élection C) Exprimer son avis avec respect
D) Compter les votes

7. Quelle question aide à reconnaître un droit politique ?

- A) Ce droit protège-t-il une liberté ? B) Ce droit permet-il de participer à une élection ?
C) Ce droit parle-t-il de loisirs ? D) Ce droit est-il difficile ?

8. Dans la DDHC, quelle liberté concerne le fait de faire connaître ses pensées ?

- A) La liberté d'expression B) L'éligibilité C) Le droit de vote D) La candidature

Guide pour les parents

Demandez à votre enfant de classer des situations simples en utilisant la question : « liberté protégée ou participation à une élection ? »

- Faites formuler une phrase complète après chaque réponse : « C'est un droit civil, car... » ou « C'est un droit politique, car... »
- Proposez un petit débat familial sur un sujet quotidien et rappelez que chacun peut donner son avis sans couper la parole ni se moquer.
- Reprenez les mots vote, éligibilité, opinion, expression et sûreté, puis demandez à votre enfant de les expliquer avec ses propres mots.

Temps conseillé : ~15 min.

Questions fréquentes

Q. Pourquoi la liberté d'opinion est-elle un droit civil ?

R. Elle protège ce qu'une personne pense. Elle ne concerne pas directement le choix de représentants lors d'une élection.

Q. Le droit de vote est-il un droit civil ?

R. Non. Le droit de vote est un droit politique, car il permet aux citoyens de participer au choix de leurs représentants.

Q. Peut-on tout dire au nom de la liberté d'expression ?

R. Non. Tu peux exprimer ton avis, mais tu dois respecter la loi et les droits des autres.

Q. Qu'est-ce que l'éligibilité ?

R. L'éligibilité est la possibilité de se présenter à une élection lorsque les conditions prévues par la loi sont remplies.

Corrigé

Exercice 1 — Repère les droits civils

1. À entourer. — *La liberté d'opinion est un droit civil.*
2. À ne pas entourer. — *Le vote est un droit politique.*
3. À entourer. — *La liberté d'expression est un droit civil.*

Exercice 2 — Vérifie tes repères

1. Vrai. — *La loi doit encadrer les arrestations et les sanctions.*
2. Faux. — *Être éligible signifie pouvoir se présenter à une élection.*
3. Vrai. — *Une liberté ne donne pas le droit de blesser ou de menacer.*

Exercice 3 — Range dans la bonne colonne

1. Droit civil. — *Elle protège la liberté de penser.*
2. Droit politique. — *Il permet de participer à une élection.*
3. Droit civil. — *Elle permet de faire connaître son avis.*
4. Droit politique. — *Elle permet de se présenter à une élection.*

Exercice 4 — Relie chaque mot à sa définition

1. Ce qu'une personne pense sur un sujet. — *Une opinion peut être différente d'une personne à l'autre.*
2. Manière de faire connaître ce que l'on pense. — *On peut s'exprimer à l'oral ou à l'écrit.*
3. Protection contre une arrestation ou une punition arbitraire. — *La loi doit être respectée.*
4. Possibilité de se présenter à une élection selon les règles prévues. — *Une personne éligible peut devenir candidate.*

Exercice 5 — Complète avec le bon vocabulaire

1. vote — *Voter permet de participer à une élection.*
2. expression — *Elle peut s'exercer par la parole ou par l'écrit.*
3. opinion — *Une opinion est une pensée personnelle.*
4. éligibilité — *C'est le droit d'être candidat ou candidate.*

Exercice 6 — Explique ton classement

1. C'est un droit politique, car Noé participe au choix d'un représentant en votant. — *Le mot « élection » est un indice important.*
2. C'est un droit civil, car Maya exerce sa liberté d'expression en donnant son avis avec respect. — *Écrire son avis relève de l'expression.*

Exercice 7 — Construis une carte des droits

1. Dans « droits civils » : opinion, sûreté, expression. Dans « droits politiques » : vote, éligibilité. — *Les droits civils protègent ; les droits politiques permettent de participer aux élections.*

Exercice 8 — Rédige avec respect

1. Réponse attendue : deux phrases respectueuses qui donnent un avis et une raison, puis une phrase modèle telle que « J'exerce la liberté d'expression, car je fais connaître mon opinion sans blesser les autres. » — *Ton texte doit contenir un avis, une raison et des mots respectueux.*

Évaluation — corrigé

1. Réponse attendue : deux droits parmi la liberté d'opinion, la liberté d'expression et la sûreté. / 4
2. La sûreté protège les personnes contre une arrestation ou une punition arbitraire ; la loi doit être respectée. / 3
3. Le droit de vote est un droit politique, car il permet aux citoyens de participer au choix de leurs représentants. / 3
4. Voter consiste à choisir un représentant ; être éligible consiste à pouvoir se présenter à une élection selon les règles prévues. / 4
5. Léa exerce la liberté d'expression, qui est un droit civil, car elle fait connaître son opinion de manière respectueuse. / 3
6. Réponse attendue : il ne faut pas insulter, menacer, harceler ou porter atteinte aux droits des autres. Phrase modèle : « La liberté d'expression ne permet pas d'insulter les autres, car chacun doit être respecté. » / 3

Quiz — réponses

1. **A) La liberté d'opinion** — *La liberté d'opinion protège le droit de penser librement.*
2. **C) Le droit de vote** — *Le vote permet de participer au choix de représentants.*
3. **B) Pouvoir se présenter à une élection** — *L'éligibilité est la possibilité d'être candidat ou candidate selon les règles prévues.*
4. **C) Non, car il faut respecter les droits des autres** — *La liberté d'expression s'exerce dans le respect de la loi et des autres.*
5. **A) La sûreté** — *La sûreté protège les personnes contre des décisions arbitraires.*
6. **C) Exprimer son avis avec respect** — *Exprimer son avis relève de la liberté d'expression.*
7. **B) Ce droit permet-il de participer à une élection ?** — *Les droits politiques permettent de participer à la vie publique, notamment par les élections.*
8. **A) La liberté d'expression** — *La liberté d'expression permet de communiquer ses pensées et ses opinions.*

Pour aller plus loin sur exercices-cm2.fr

- › **Toutes les fiches d'EMC CM2** · [/emc/](#)
- › **Les symboles de la République en CM2** · [/emc/citoyennete-et-nationalite/symboles-de-la-republique-cm2/](#)
- › **La proportionnalité en CM2** · [/mathematiques/proportionnalite/proportionnalite-cm2/](#)